

infos LOCATAIRES

Juillet
2019

www.oph-plainecommunehabitat.fr
fplainecommune.habitat @Plaine Co Habitat

20 novembre 2018 :
Signature de la convention
« Un toit pour Elle »



Venir en aide à une femme victime de violences

- Faites preuve d'écoute.
- Respectez son rythme et ses choix.
- Accompagnez-la dans sa prise de contact avec une organisation capable de la protéger.

VIOLENCES FEMMES INFO

Appelez le **3919***

*Appel anonyme et gratuit

MOBILISÉS CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

Un drame lié aux violences conjugales a encore eu lieu sur notre territoire. À Saint-Denis, une jeune femme âgée de 20 ans est décédée suite aux mauvais traitements de son conjoint. Ce terrible événement montre encore que de nombreuses femmes, partout en France, vivent dans la peur et dans le danger. C'est intolérable. Office militant, Plaine Commune Habitat est engagé face à ce problème. Tous les personnels de l'Office ont participé à un séminaire de formation pour aider et orienter les femmes victimes sur notre patrimoine. Un livret avec les numéros utiles a été édité et mis à disposition des gardiens. Nous sommes également engagés dans le dispositif *Un toit pour Elle*, qui a pour but de reloger en

urgence ces femmes sur le département de la Seine-Saint-Denis.

Cet engagement de l'Office et de nombreuses collectivités locales doit être suivi au niveau national. Nous connaissons tous le diagnostic, nous connaissons également les solutions pour

remédier au problème : de vrais moyens pour la justice, la police et les structures d'hébergement.

Au regard des enjeux, le budget dédié à la lutte contre les violences faites aux femmes est très loin d'être au niveau.

Il est temps de sortir des effets de communication et de mettre les moyens pour s'attaquer à ce fléau.



Laurent Russier
Président de Plaine
Commune Habitat
Maire de Saint-Denis



CHANTIER ÉDUCATIF :

8 jeunes volontaires engagés dans la propreté de leur quartier

À Saint-Denis, 8 jeunes volontaires ont participé, début juillet, à un chantier éducatif de nettoyage et de débarras des espaces extérieurs des bâtiments de la Cité Gabriel Péri. Cette action citoyenne s'est achevée par un rallye propreté dont les déchets récoltés ont servi à une sensibilisation des habitants au tri sélectif.

Cette initiative, portée par l'Office, est soutenue par l'antenne jeunesse municipale, l'association Ouverture Perspective Avenir et Plaine Commune. Elle permet aux volontaires de financer en partie un voyage en Amérique latine, tout en bénéficiant d'une approche de l'environnement professionnel.

Durant la quinzaine du chantier, les jeunes ont été encouragés par les habitants, engagés dans la vie de leur quartier.



Franc succès pour le 1^{er} concours du plus beau balcon



Le Club des locataires a organisé cette année le 1^{er} concours du plus beau balcon. Avec une forte participation des locataires, le choix du jury n'a pas été simple, pour récompenser les 8 locataires lauréats de cette première édition.

Ce concours a remporté un franc succès. Il a pour but d'encourager les habitants de chaque ville à fleurir leurs balcons. **Rendez-vous l'année prochaine !**

Rejoignez nos équipes !



Plaine Commune Habitat recrute :

- Assistant chargé de missions CAPS H/F
- Contrôleur de gestion en CDD H/F
- Technicien état des lieux H/F
- Technicien de maintenance ascenseurs H/F
- Chargé de gestion locative baux commerciaux H/F
- Assistant de direction H/F
- Gestionnaire locatif et social H/F
- Chargé d'opérations réhabilitation H/F
- Chef de projet renouvellement urbain H/F
- Responsable de secteur en CDD H/F

Pour postuler, adressez votre CV et votre lettre de motivation à recrutement@plainecommunehabitat.fr ou sur le site internet oph-plainecommunehabitat.fr, rubrique : rejoindre nos équipes.

Bien assuré pour plus de tranquillité



■ Vous pouvez être responsable et/ou victime des dommages causés chez vous, chez vos voisins ou dans l'immeuble, même en votre absence. C'est pourquoi, l'assurance multirisques habitation est obligatoire et doit être renouvelée chaque année. Incendie, dégâts des eaux, infraction... Votre assurance vous protège en prenant en charge, sous certaines conditions, le montant des dommages.

Transmettez dès à présent votre attestation d'assurance à votre gardien ou votre agence. À défaut, votre contrat de location peut être résilié.